

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres

en exercice	38
présents	26
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	8
Absents	4
Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI, Florence MANCINI, Corinne MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Yann EMON, Jean-Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Toussaint BARBONI, Muriele ELEGANTINI, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayant donné pouvoir : Antoine OTTAVI à William DENIS, Guillaume SANTONI à Stéphane OTTAVI, André ROCCHI à Jean-Jacques FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Yann EMON, Victoria COLOMBANI à Toussaint BARBONI, Esteban SALDANA à Anna Félicité LEANDRI, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI, Don Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ange PIERI, François TIBERI.

Secrétaire de séance : Don Marc ALBERTINI.

Délibération n°5626 Objet : Motion de soutien à Scola Corsa et à l'enseignement immersif en langue corse

Préambule

Les écoles immersives associatives du réseau Scola Corsa, constituent un dispositif essentiel pour assurer une transmission effective de la langue.

Depuis 2021, date de la création du réseau, cinq sites ont ouvert (Bastia, Biguglia, Sarrula à Carcupinu, Corti et Lucciana), représentant 13 classes et environ 200 élèves.

Les programmes suivis sont ceux de l'Éducation nationale ; les inspections sont assurées par ses services ; les résultats sont conformes aux attendus nationaux. Ces écoles rencontrent par ailleurs un succès populaire indiscutable, témoignant d'une forte attente sociétale

Elles se trouvent aujourd'hui en péril.

En effet, la remise en cause du financement par la Collectivité de Corse du réseau Scola Corsa par le recours introduit par l'Etat menace son existence même.

Désormais, seule une prise en charge complète des postes par l'État est susceptible de sécuriser le fonctionnement du réseau.

La contractualisation des onze postes restants est aujourd'hui indispensable pour garantir la continuité des écoles et préserver l'existence même de ce modèle éducatif.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu souhaite affirmer son engagement en faveur de l'enseignement immersif en langue corse et de la sécurisation du dispositif Scola Corsa.

Le Conseil Communautaire,

VU la Déclaration universelle des droits linguistiques stipulant le droit à la transmission des langues ;

VU la Convention de l'Unesco sur la protection de la diversité des expressions culturelles (2005) ;

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dont l'article 7 reconnaît la spécificité de l'enseignement de la langue corse et en confie la compétence à la Collectivité de Corse ;

VU le projet académique « Scola 2030 » ;

CONSIDÉRANT que la transmission de langue corse relève d'un droit collectif et d'un enjeu démocratique majeur pour l'avenir de la Corse ;

CONSIDÉRANT que les premières filières bilingues ont été instituées dès 1996, suivies, en 2018, par la mise en place des premières filières immersives publiques ;

CONSIDÉRANT le développement du réseau associatif Scola Corsa depuis 2021 qui a permis en cinq ans une scolarisation de 200 enfants dans un cadre d'immersion à haute exposition ;

CONSIDÉRANT l'instruction des dossiers de contractualisation accompagné d'inspections de toutes les écoles du réseau Scola Corsa et la visite le 16 mars 2026 de l'Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de langues dites régionales sur les 2 sites déjà détenteurs de postes contractualisés ;

CONSIDÉRANT que l'enseignement immersif est reconnu comme l'un des moyens les plus efficaces de transmission réelle d'une langue menacée ;

CONSIDÉRANT que Scola Corsa s'inscrit pleinement dans cette dynamique ;

- **DÉNONCE** les attaques publiques contre l'enseignement immersif, en contradiction avec le soutien affiché par l'État aux langues minoritaires ;
- **SOUTIENT** la généralisation de l'enseignement immersif public et associatif de la langue corse ;

- **DEMANDE** la définition négociée avec l'État et le Rectorat d'un cadre juridique pérenne permettant de co-financer le réseau immersif associatif sur le modèle de toutes les écoles de ce type en Corse et sur le Continent ;
- **DEMANDE** la contractualisation généralisée des 11 postes du réseau d'enseignement immersif Scola Corsa.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication; Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 29/05/2026 15:00 03